Accusé de réception en préfecture 087-218707008-20210609-D2021-35-DE Date de télétransmission : 14/06/2021 Date de réception préfecture : 14/06/2021

127

н

H

蚶

퍖

88

12

20

Ш

15

郑

20

加

10

Ш

## Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

## Délibération n°2021-35 en date du 09/06/2021 portant sur le tarif de la garderie périscolaire :

<u>Présents</u>: MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony.

Absents excusés : M. JACQUET Michel a donné procuration à GILLES Dominique

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	1	14	15	15	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**<u>DECIDE</u>** qu'à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2021 le tarif de la garderie périscolaire sera de 2,30 euros par jour et par enfant.

<u>PRECISE</u> que la facturation sera effectuée pendant les vacances scolaires sauf pour la période des vacances de printemps aux grandes vacances qui sera facturée en 2 fois (fin mai et début juillet).

A La Geneytouse, le 14 juin 2021.

A GEN

Le Maire,

Alain FA

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 14 juin 2021